



Prévention des intoxications au monoxyde de carbone - Période hivernale 2024-2025



Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'Homme.

Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, à l'essence, au fioul, à l'éthanol ou encore au bois et au charbon (dont l'utilisation de brasero ou de barbecue en intérieur). Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure. Les maux de têtes, nausées, vertiges et troubles visuels sont ainsi les premiers symptômes d'une intoxication.

Avec plus de 550 personnes intoxiquées en 2023, l'Île-de-France est une région particulièrement touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. 46 épisodes d'intoxication sont survenus dans le département du Val-d'Oise intoxiquant 131 personnes, parmi lesquelles 113 ont été hospitalisées.

À l'approche de la saison hivernale le risque d'intoxication au CO pourrait s'accroître en raison notamment du recours à des moyens de chauffage alternatifs ou vétustes.

Les gestes simples de prévention à respecter sont les suivants :

- Faire vérifier et entretenir chaque année les installations de chauffage par un professionnel qualifié, de préférence avant la saison hivernale ;
- À l'occasion de cet entretien, faire vérifier et ramoner les conduits permettant l'évacuation des gaz issus de ces installations de chauffage. Si le chauffagiste ne contrôle que l'appareil, les occupants doivent faire appel à un fumiste ;
- Veiller à bien ventiler son logement, même en hiver : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation ;
- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- Proscrire l'utilisation, dans des locaux clos, de groupes électrogènes ou de moyens de chauffages non adaptés tels que les barbecues et les braseros.

Enfin, il est vivement conseillé d'équiper le logement d'un détecteur de monoxyde de carbone qu'il est possible de se procurer dans les magasins de bricolage.

Liens utiles

[Plus d'informations ...](#)